

# COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

23 juin 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-trois juin, à 14h00,  
Le conseil municipal de la commune de Mauzac et Grand-Castang, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Florent FARGE, Maire, à la Mairie de Mauzac.

Date de convocation : 12/06/2023

En exercice : 15    Présents : 11    Votants : 13

Présents : FARGE F., maire ; MASNERI P ; LAJAUNIAS M. ; ALARY G. ; LAUDU A. ; APHESBERO F. ; COBUT F. ; DIEUAIDE J.P. (arrivé à 19h40); LABROT G. ; LE RALLE M. ; MOUNEYDIERE J.

Représenté(e)s : DIAZ P. par LAJAUNIAS M. ; METIVIER F. par FARGE F.

Absents excusés : JANSEN-KNOOK I. ; PIOCH L.

*Secrétaire de séance : Annick LAUDU.*

Monsieur le maire lit le compte-rendu de la dernière réunion du Conseil Municipal du 8 juin 2023. Adopté à l'unanimité.

## Délibération n°24\_260\_775 Modification de l'ordre du jour

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la toiture de l'église de Mauzac doit être refaite, le montant a été provisionné au Budget Principal.

Monsieur le Maire indique qu'un marché à procédure adaptée a été lancé et il propose d'étudier les offres reçues des différentes entreprises.

Le tableau suivant peut être dressé à l'issue des discussions avec les élus présents :

	Offre A	Offre B
Intervenants, personnels sur chantier	3 personnes qualifiées	4 personnes qualifiées
Moyens techniques	Grues et autres engins	Pas de grue, moins de matériel
Ardoises proposées	Ardoises espagnoles	Ardoises espagnoles
Gestion des déchets	Très détaillé y compris destination finale	Moins de précisions
Expériences, chantiers réalisés	Très nombreux et très bons retours	Moins de chantiers, moins de retours
<i>Note valeur technique (/60)</i>	<i>55</i>	<i>40</i>
Montant H.T.	147 433,60 €	158 570,50 €
<i>Note prix (/30)</i>	<i>30</i>	<i>25</i>
Délais	3 mois	21 semaines
<i>Note (/10)</i>	<i>10</i>	<i>7</i>
<b>NOTE TOTALE</b>	<b>95</b>	<b>72</b>

L'offre A obtient donc la meilleure note et Monsieur le Maire indique qu'il s'agit de l'entreprise GUY COUVERTURE.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des différentes offres, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide d'octroyer le marché de réfection de la toiture de l'église à Mauzac à l'entreprise GUY COUVERTURE pour un montant de 147 433.60 € H.T.
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

---

*Délibération n°24\_260\_776*

**Emprunt complémentaire pour le projet de réfection de la toiture de l'église de Mauzac**

---

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors du conseil municipal du 08/06/2023, il a été voté un emprunt de 150 000 € pour le projet de réfection de la toiture de l'église de Mauzac et que selon le résultat de l'ouverture des plis du marché, le recours à un emprunt complémentaire serai envisageable.

L'ouverture des plis à révéler deux offres entrant dans l'enveloppe des 150 000 € et aussi le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de ne pas recourir à un emprunt complémentaire.

*Fin de la réunion : 15h00*